

Fonds « Résonances internationales du Festival de la francophonie »

Conditions générales

L'Appel à projets est mis en œuvre par le pôle Langue française et plurilinguisme de la Direction Appui au réseau culturel à l'étranger (DARC) de l'Institut français, en coordination avec le Secrétariat général du Sommet de la Francophonie (SGSF) et la Direction générale de la Mondialisation (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Contextualisation de l'Appel à projets

Le fonds « Résonances internationales du Festival de la francophonie » est une initiative exceptionnelle impulsée en amont du XIXe Sommet de la Francophonie, qui sera accueilli par la France le 4 octobre 2024 à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, et le 5 octobre à Paris. Il portera sur le thème « **Créer, innover et entreprendre en français** ». En parallèle, un Festival de la francophonie intitulé *Refaire le monde* sera déployé dès le 20 mars 2024, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie. Il réunira les scènes culturelles, éducatives et entrepreneuriales francophones, dans l'optique de mettre en lumière celles et ceux qui expriment leur créativité, leur inventivité, et leur ingéniosité en français.

Le Festival s'étendra à tout le territoire métropolitain et ultramarin, ainsi qu'aux francophones et francophiles du monde entier, grâce au déploiement de multiples actions présentes et numériques. Il culminera au moment du Sommet, en rassemblant pendant une dizaine de jours à Paris et Villers-Cotterêts le grand public, ainsi que des créateurs, entrepreneurs, sportifs ou encore penseurs en capacité de *réparer, réinventer et réenchanter collectivement* le monde, confronté à des bouleversements climatiques, géopolitiques, technologiques, économiques et sociaux.

Refaire le monde, le festival de la francophonie, célébrera une francophonie concrète, tournée vers l'avenir et porteuse de solutions. Il s'adressera **au plus grand nombre**, en particulier aux **jeunes générations**, en France et dans **l'ensemble de la francophonie**. Les actions locales, mises en œuvre par les Instituts français, Alliances Françaises et Centres binationaux, déclineront les grands thèmes et enjeux du Sommet et du Festival. Elles devront s'inscrire nécessairement dans une logique terrain multi-acteurs, en lien, dans la mesure du possible, avec les institutions de la Francophonie (OIF, AUF). Les formats et contenus des projets pourront prendre des formes multiples : conférences, séminaires, débats, expositions, spectacles, présentations, etc.

Conditions d'accès

L'appel à projets est ouvert à **l'ensemble des postes diplomatiques**. Bien qu'une priorité soit accordée aux territoires des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF, les projets particulièrement significatifs proposés hors de cette zone seront considérés avec le plus grand intérêt.

Les actions devront se matérialiser **entre mars et octobre 2024**.

L'aide accordée par l'Institut français ira de **10 000 à 20 000 euros**, et sera notifiée aux postes à l'issue de la commission de sélection, réunie en février 2024.

Le dossier est à déposer **sur la plateforme [IFProg](#) du 12 décembre 2023 au 31 janvier 2024**.

Critères d'éligibilité

Les projets auront à cœur de dialoguer avec les engagements de l'Institut français pris en faveur de la **sobriété écologique**, des **mobilités effectuées en conscience**, et de **l'égalité femmes-hommes**.

Les projets s'inscriront dans les orientations suivantes :

- Implication prioritaire des **jeunesses francophones**, des communautés engagées et des voix des sociétés civiles sous-représentées sur la scène publique ;
- Perspective d'un **impact durable** sur la société cible, permettant de fédérer l'écosystème local francophone à long terme ;
- **Résonance avec un grand enjeu de société**, en particulier : climat et écoresponsabilité, éducation et formation, technologies et médias, santé et bien-être, inclusion sociale et nouvelles formes d'engagement sociétal, habitat et mobilité, économie, emploi et entrepreneuriat ;
- **Mise en œuvre d'une initiative concrète, d'une solution, d'une expérience** présentant un bénéfice individuel ou collectif sur le plan social, artistique, éducatif et/ou économique ;
- Illustration de la **valeur ajoutée** que représente la **francophonie et le partage d'une langue commune**, en l'occurrence la langue française, pour les parties prenantes du dispositif instauré – ce qui n'exclut pas, bien au contraire, une dimension de plurilinguisme.

Les projets respecteront les critères cumulatifs suivants :

- Les projets devront être **portés par un établissement du réseau culturel français** : Institut français, Alliance Française, Centre binational ;
- Ils seront **coconstruits avec au moins deux partenaires locaux francophones** (universités, réseaux scolaires et éducatifs, société civile, représentations diplomatiques, entreprises, collectivités territoriales) et/ou en lien avec les grandes institutions de la Francophonie (OIF, AUF) ;
- **Un seul projet par pays sera présenté.** Aussi, les postes sont encouragés à fédérer le réseau local des Instituts français et des Alliances Françaises autour d'actions globales, lorsque la configuration le permet ;
- L'audience cible des projets sur place sera **le grand public**, lequel n'est pas systématiquement averti des grandes orientations de la Francophonie. Les **générations des 15/35 ans** seront particulièrement visées ;
- **Les projets régionaux sont fortement encouragés ;**
- **Chaque projet devra faire l'objet d'un cofinancement à hauteur d'au moins 50% du montant global de l'opération, et présenter un budget total d'a minima 20 000 €.**

Critères d'évaluation des projets

- Adéquation avec les orientations stratégiques du XIXe Sommet de la Francophonie et les conditions d'éligibilité susmentionnées ;
- Bénéfice qualitatif et quantitatif pour le public cible ;
- Intérêt en matière de renouvellement des approches-projets (format et contenu) ;
- Qualité, diversité des partenariats et dimension nationale et/ou régionale ;
- Qualité du plan de communication.

Procédure de candidature

Le formulaire de candidature devra être complété sur la plateforme [IFProg](#) de l'Institut français, **accompagné** des documents suivants au format PDF :

- Plan de communication détaillé (6 000 signes) ;
- Note de cadrage explicitant la cohérence du projet et du partenariat proposés avec les grands enjeux des Sommet et Festival de la F(f)rancophonie 2024 (6 000 signes).

Calendrier

- **Du 12 décembre au 31 janvier 2024**, les porteurs de projet seront invités à déposer leur dossier sur la plateforme IFProg.
- **Début février 2024**, aura lieu la commission de sélection des projets. Elle sera composée de représentants du Secrétariat Général du Sommet de la Francophonie, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et de l'Institut français.
- **Fin février 2024**, les résultats seront communiqués aux postes.

Ressource complémentaire

Les postes sont invités à se saisir des ressources culturelles et pédagogiques de [« La Collection-FLE »](#) de l'Institut français, afin de trouver des sources d'inspiration.

Informations importantes

Les projets « Résonances » dont le **contenu sera reconnu comme étant particulièrement créatif et innovant par le SGSF**, pourront bénéficier d'une **mobilité pour se produire et assister aux rencontres organisées à Paris et Villers-Cotterêts en octobre 2024**, dans le cadre du volet parisien du Festival de la francophonie. Les formats sélectionnés seront ceux susceptibles de toucher une **audience non professionnelle et non avertie**, et qui favoriseront la **participation et l'inclusion du public**.

Les projets non retenus par cet AAP pour un accompagnement financier **mais répondant aux critères d'éligibilité** pourront bénéficier d'une **labélisation** « Résonances internationales du Festival de la francophonie ». Ils seront promus *via* les actions de communication mises en place sur Internet et les réseaux sociaux.

Contact

Lors de la constitution des dossiers, il est vivement recommandé de prendre contact avec le pôle [Langue française et plurilinguisme](#) de l'Institut français.